



RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 40207
Numéro SIREN : 353 271 067
Nom ou dénomination : EUROFEU SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2013 sous le numéro de dépôt 4264

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

CS 40229 - 22 Boulevard Chasles
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02.37.84.00.25 - Fax : 02.37.84.02.75
INTERNET : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

EUROFEU SERVICES
rue Albert Rémy
28250 Senonches

V/REF :
N/REF : 2006 B 40207 / 2013-A-4264

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 04/12/2013, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la fusion en date du 21/11/2013
- sur la rémunération des apports en nature, la détermination du rapport d'échange et les avantages particuliers, prévues aux articles L236-10 et L225-147 du Code de Commerce

Concernant la société

EUROFEU SERVICES
Société par actions simplifiée
rue Albert Rémy
28250 Senonches

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4264 le 04/12/2013
R.C.S. CHARTRES 353 271 067 (2006 B 40207)

Fait à CHARTRES le 04/12/2013,
LE GREFFIER



EUROFEU SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 840 000 euros

Siège social : 12 rue Albert Remy

28 250 SENONCHES

RCS Chartres 353 271 067

**Rapports du commissaire à la fusion
sur la rémunération des apports en nature,
la détermination du rapport d'échange et les avantages
particuliers, prévus aux articles L 236-10 et L 225-147 du
Code de Commerce**

ADH Experts

 **MAZARS**

ADH Experts 8 rue Claude Bernard – BP 30 364 28 007 Chartres Cedex	ADH Paris 35 rue Pierre Brosolette 92 300 Levallois Perret	SAFREC 600 rue de la Juine – Olivet 45 000 Orléans Cedex
---	---	---

Tel : 02.37.25.15.15 Fax : 02 37 34 36 51.

E-mail : adh.experts@adhexperts.fr Site : www.adhexperts.fr

RAPPORT

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire unique à la fusion qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Chartres, en date du 19 octobre 2013, dans le cadre de la fusion par absorption des sociétés AMCI-PROTECTION, DELTA INCENDIE, EUROFEU Technologies et PARFEU par la société EUROFEU SERVICES, nous vous présentons nos rapports sur la rémunération des apports en nature, la détermination du rapport d'échange et les avantages particuliers, prévus par les articles L 236-10 et L 225-147 du Code de Commerce.

La rémunération des apports en nature, la détermination du rapport d'échange et les avantages particuliers ont été arrêtés dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 17 octobre 2013. Il nous appartient d'exprimer un avis sur l'évaluation des apports, le caractère équitable du rapport d'échange et l'évaluation des avantages particuliers.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission et d'autre part à analyser le rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos constatations et conclusions présentées ci-après selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Rémunération des apports, rapport d'échange et avantages particuliers.
3. Diligences mises en œuvre
4. Conclusion

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :*
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS :

L'opération proposée consiste en la fusion par voie d'absorption des sociétés AMCI-PROTECTION, DELTA INCENDIE, EUROFEU TECHNOLOGIES, PARFEU par la société EUROFEU SERVICES.

1.1. Sociétés absorbées :

AMCI-PROTECTION : La société est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, divisé en 500 actions de 200 euros, dont le siège social est Route de Berre - ZI - 13 510 Eguilles. Elle est immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 381 120 120 depuis le 06 mars 1991. Elle est détenue à hauteur de 90 % par la société AER HOLDING et à hauteur de 10 % par la société PARFEU.

La société AMCI-PROTECTION est une société commerciale qui a pour objet social l'achat et la vente de tous matériels ayant un rapport avec la lutte contre l'incendie et la prestation de services liés à la lutte contre l'incendie.

Lors de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4 119 763 pour un résultat net de 98 050 euros. Le montant de ses capitaux propres à la fin du même exercice s'établissait à 1 103 608 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation comptable établie au 30 juin 2013 fait apparaître un résultat de 72 798 euros.

Au jour de la fusion, envisagée avec la société EUROFEU SERVICES, la société AMCI PROTECTION ne détient pas d'actif immobilier, ni de titres de sociétés filiales.

DELTA INCENDIE : La société est une société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, divisé en 500 actions de 100 euros, dont le siège social est Impasse Champ Rolland - 38 150 Salaise sur Sanne. Elle est immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 400 392 486 depuis le 21 mars 1995. Elle est détenue à 100 % par la société AER HOLDING.

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

La société DELTA INCENDIE est une société commerciale qui a pour objet social l'achat et la vente de tous matériels ayant un rapport avec la lutte contre l'incendie et la prestation de services liés à la lutte contre l'incendie.

Lors de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 199 040 pour un résultat net de 33 469 euros. Le montant de ses capitaux propres à la fin du même exercice s'établissait à 521 459 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation comptable établie au 30 juin 2013 fait apparaître un résultat de 44 632 euros.

Au jour de la fusion envisagée avec la société EUROFEU SERVICES, la société DELTA INCENDIE ne détient pas d'actif immobilier, ni de titres de sociétés filiales.

EUROFEU TECHNOLOGIES : La société est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, divisé en 100 000 actions de 1 euro, dont le siège social est 12 rue Albert Remy -28 250 Senonches. Elle est immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 519 391 163 depuis le 13 janvier 2010. Elle est détenue à hauteur de 100 % par la société AER HOLDING.

La société EUROFEU TECHNOLOGIES est une société commerciale qui a pour objet social l'achat et la vente de tous matériels ayant un rapport avec la lutte contre l'incendie et la prestation de services liés à la lutte contre l'incendie.

Lors de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 737 085 euros pour un résultat net de - 631 euros. Le montant de ses capitaux propres à la fin du même exercice s'établissait à 144 144 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation comptable établie au 30 juin 2013 fait apparaître un résultat de - 88 331 euros.

Au jour de la fusion envisagée avec la société EUROFEU SERVICES, la société EUROFEU TECHNOLOGIES ne détient pas d'actif immobilier, ni de titres de sociétés filiales.

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

PARFEU-MPI : La société est une société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, divisé en 1 000 actions de 500 euros, dont le siège social est 111 avenue du Vent d'Aut - ZI des Paluds- 13 400 Aubagne. Elle est immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 345 288 997 depuis le 24 juin 1988. Elle est détenue à hauteur de 100 % par la société AER HOLDING.

La société PARFEU-MPI est une société commerciale qui a pour objet social l'achat et la vente de tous matériels ayant un rapport avec la lutte contre l'incendie, la prestation de services liés à la lutte contre l'incendie.

Lors de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 11 335 708 euros pour un résultat net de 27 165 euros. Le montant de ses capitaux propres à la fin du même exercice s'établissait à 2 187 894 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation comptable établie au 30 juin 2013 fait apparaître un résultat de -458 836 euros.

Au jour de la fusion envisagée avec la société EUROFEU SERVICES, la société PARFEU-MPI ne détient pas d'actif immobilier et détient 10 % du capital de la société AMCI-PROTECTION qui sont comptabilisés à l'actif du bilan pour une valeur de 4 835 euros.

1.2. Société Absorbante :

EUROFEU SERVICES : La société est une société par actions simplifiée au capital de 1 840 000 euros, divisé en 115 000 actions de 16 euros, dont le siège social est 12 rue Albert Remy - 28 250 Senonches. Elle est immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 353 271 067 depuis le 02 février 1990. Elle est détenue à hauteur de 100 % par la société AER HOLDING.

La société EUROFEU SERVICES est une société commerciale qui a pour objet social la vente et la maintenance de matériel incendie en gros et détail ; la vente et la maintenance de systèmes de détection incendie ; l'installation de tous systèmes de protection des biens et des personnes.

Lors de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 40 950 962 euros pour un résultat net de 1 419 572 euros. Le montant de ses capitaux propres à la fin du même

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

exercice s'établissait à 5 424 841 euros. Ces comptes ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. La situation comptable établie au 30 juin 2013 fait apparaître un résultat de 809 896 euros.

Au jour de la fusion envisagée par la société EUROFEU SERVICES, la société ne détient pas d'actif immobilier ne détient pas d'actif immobilier, ni de titres de sociétés filiales.

1.3. But de l'opération :

L'opération de fusion par absorption des sociétés AMCI-PROTECTION, DELTA INCENDIE, PARFEU-MPI par la société EUROFEU SERVICES fait suite à l'acquisition par le groupe EUROFEU du groupe PARFEU. La fusion par absorption de la société EUROFEU Technologies par la société EUROFEU SERVICES fait suite à la restructuration de cette société.

Les sociétés fusionnées sont toutes détenues par la société AER HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 4 664 272 euros dont le siège social est au Mesnil Thomas Lieu dit La Motte immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 353 207 707.

Cette fusion est motivée par la volonté d'une simplification de l'organigramme du groupe EUROFEU, une harmonisation des structures et par le besoin de regrouper au sein d'une structure unique, EUROFEU SERVICES, des activités similaires et/ou complémentaires.

1.4. Base de la fusion :

Pour établir les conditions de la fusion, les parties ont choisi de retenir les comptes annuels des sociétés du groupe à la date du 31/12/2012. Une situation arrêtée au 30/06/2013 a été produite par le groupe afin de s'assurer qu'il n'y avait de remise en cause significative du montant des capitaux propres mais l'attention du lecteur doit donc être attirée sur l'absence de prise en compte dans les valorisations et le rapport d'échange des résultats intercalaires (bénéfices ou pertes) réalisés depuis la production des derniers comptes au 31/12/2012.

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

1.5. Propriété, jouissance et conditions :

La société EUROFEU SERVICES sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits apportés par les sociétés AMCI-PROTECTION, DELTA INCENDIE, EUROFEU Technologies, PARFEU-MPI à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion par son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante.

La société EUROFEU SERVICES aura la jouissance du patrimoine des sociétés fusionnées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les opérations actives et passives réalisées par chacune des sociétés absorbées depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de la société absorbante, qui les reprendra dans son compte de résultat.

D'un point de vue fiscal, les sociétés absorbées et absorbante soumettent l'ensemble des opérations de fusion au régime fiscal de faveur visé aux articles 210-A du CGI.

Les entités parties à l'opération étant sous contrôle commun au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, et conformément aux dispositions du règlement CRC n°2004-01, les passifs et actifs des sociétés apporteurs seront effectués par référence à leur valeur nette comptable à la date d'effet de la fusion.

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

2. REMUNERATION DES APPORTS :

2.1. Méthode de valorisation :

Le projet de traité de fusion détaille dans ses articles 4 à 8 la méthodologie d'évaluation des apports et le rapport d'échange qui en découle. Le projet de fusion est basé sur les méthodes de valorisation suivantes :

- Sociétés acquises en 2012 (AMCI-PROTECTION, DELTA INCENDIE, PARFEU-MPI) : Le prix de cession payé, il y a un an, par la société AER HOLDING est retenu comme base de la fusion. La variation des capitaux propres depuis cette date de cession n'étant liée qu'aux résultats comptabilisés depuis, eux-mêmes étant le reflet des coûts de réorganisation engagés qui ne modifient pas la valeur intrinsèque des sociétés.
- EUROFEU Technologies : Compte tenu de l'activité de l'entreprise et de ses résultats, la valeur retenue est égale au montant des capitaux propres lors de la situation au 30/06/2013 soit 56 000 euros.
- EUROFEU SERVICES : la méthode de valorisation qui est retenue est celle qui avait prévalu lors de l'opération de LBO de 2012 et de la création de la société holding du groupe EURO SECURITE INVEST, soit 8 fois l'EBITDA moins la dette nette.

Le choix de ces méthodes de valorisation semble approprié au cas présent et est cohérent par rapport aux méthodes généralement employées.

2.2. EVALUATION DES SOCIETES ACQUISES EN 2012 :

Les valeurs d'acquisition sont les suivantes :

- AMCI-PROTECTION : Le montant de l'actif net transmis est égal au capitaux propres est s'élève à 1 103 608 euros au 31/12/2012. La valeur d'acquisition en 2012 était de 2 394 400 euros arrondie à 2 400 000 euros pour 100 % du capital.
- DELTA INCENDIE : Le montant de l'actif net transmis est égal au capitaux propres est s'élève à 521 459 euros au 31/12/2012. La valeur d'acquisition en 2012 était de 1 083 000 euros arrondie à 1 100 000 euros pour 100 % du capital.
- PARFEU-MPI : Le montant de l'actif net transmis est égal au capitaux propres est s'élève à 2 187 893 euros au 31/12/2012. La

EUROFEU SERVICES

Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES

valeur d'acquisition en 2012 était de 4 549 000 euros arrondie à 4 500 000 euros pour 100 % du capital.

2.3. EVALUATION DE LA SOCIETE EUROFEU SERVICES :

La société EUROFEU SERVICES est le fruit du regroupement en décembre 2006 de plusieurs sociétés (Eurofeu IDF, PMS et Eurofeu Sud Est). A l'époque la méthode utilisée de valorisation était basée sur une approche DCF qui avait conduit à une valorisation de la société EUROFEU SERVICES de 4,8 M€ post opération.

Sur la base de la méthode retenue en 2012 pour la création d'ESI, soit 8 fois l'EBITDA moins la dette nette, on retiendra une valeur moyenne de l'EBE/EBITDA de 2 000 000 euros au cours des derniers exercices (les comptes au 30/06/2013 font d'ailleurs apparaître un EBE de 1 250 K€ sur 6 mois qui est globalement en phase avec les résultats dégagés au cours des exercices précédents quoiqu'un peu en baisse par rapport à 2012). Tenant compte d'une dette nette 143 000 euros hors impact des comptes courants, on pourra retenir la valeur arrondie à 15 800 000 euros pour valoriser la société EUROFEU SERVICES pour 100 % de détention de son capital.

Le capital de société EUROFEU SERVICES étant réparti en 115 000 actions la valeur vénale unitaire de chaque action s'établit à 137.39 euros.

2.4. DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE :

La détermination du rapport d'échange, résulte de la comparaison entre les valeurs réelles unitaires des actions des sociétés fusionnées. Selon les valorisations déterminées ci-dessus, les valeurs unitaires des actions et le rapport d'échange sont les suivants :

Société	Valorisation	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Rapport d'échange
AMCI-Protection	2 400 000	500	4 800.00 €	34.936
DELTA Incendie	1 100 000	500	2 200.00 €	16.013
EUROFEU Technol.	56 000	100 000	0.56 €	0.00407
PARFEU-MPI	4 500 000	1 000	137.39 €	32.753

Sur la base d'une action EUROFEU SERVICES évaluée à 137.39 €

EUROFEU SERVICES

Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES

2.5. REMUNERATION DES APPORTS :

Compte tenu du rapport d'échange déterminé ci-dessus, la rémunération des apports sera déterminée comme suit :

Société	Actions Eurofeu Services à créer	Augmentation de capital d'Eurofeu Services	Prime de fusion
AMCI-Protection	17 468	279 488 €	824 120 €
DELTA Incendie	8 006	128 096 €	393 363 €
EUROFEU Technol.	408	6 528 €	137 616 €
PARFEU-MPI	32 753	524 048 €	1 663 846 €
TOTAL	56 635	938 160 €	3 018 945 €

Compte tenu que la société PARFEU-MPI se trouve à détenir 10 % du capital de la société AMCI Protection, elle recevra 1 747 actions de la société EUROFEU SERVICES qui seront auto-détenues par cette dernière.

Une réduction de capital de 1 747 actions soit 27 952 euros de la société EUROFEU SERVICES sera donc réalisée consécutivement à la fusion.

Le nombre d'actions de la société EUROFEU SERVICES s'établira donc au final à 171 888 actions pour un capital de 2 750 208 euros.

2.6. AVANTAGES PARTICULIERS :

Il ne sera octroyé aucun avantage particulier dans le cadre des apports et de leur rémunération

3. DILIGENCES MISES EN OEUVRE :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

En particulier nous nous sommes appuyés sur les documents produits par l'entreprise et ses conseils à l'effet de vérifier la pertinence de la valeur attribuée aux apports.

EUROFEU SERVICES

*Fusion absorption
des sociétés :
AMCI-PROTECTION
DELTA INCENDIE
EUROFEU Technologies
PARFEU-MPI
Par la société
EUROFEU SERVICES*

Nous avons ensuite apprécié le caractère équitable du rapport d'échange proposé au regard des conditions et modalités de l'opération.

L'opération étant réalisée sans avantages particuliers, nous n'avons pas lieu de nous prononcer sur ce point.

4. CONCLUSION :

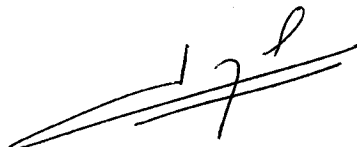
En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que :

- La valeur des apports n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime d'émission.
- Le rapport d'échange définissant la valeur relative des actions n'appelle pas de remarque particulière
- L'opération envisagée ne fait pas apparaître d'avantages particuliers

Fait à Chartres, le 21 novembre 2013

Pour la S.A.S A.D.H. EXPERTS,

Commissaire aux apports



Ludovic POUZOL
Expert Comptable Associé